



Saint-Quentin, le 4 janvier 2021

Objet : formation des directeurs le mercredi 27 janvier

Monsieur le Directeur Académique,

L'ensemble des directrices et directeurs du département de l'Aisne ont reçu une convocation pour une formation de 6 h 00 par visio-conférence.

Celle-ci est en effet une demande forte de l'ensemble des personnels de direction mais dans le cas présent nous nous interrogeons sur les modalités de sa mise en œuvre :

- Il n'y a aucun ordre du jour : Quels thèmes seront donc abordés ?
- L'obligation pour les enseignants d'aller sur leur lieu de travail : Pourquoi ? sachant que certaines communes ne veulent pas que les établissements soient ouverts un mercredi soit pour des raisons de sécurité (plan vigipirate), soit pour des économies d'énergie.
- Par ailleurs sur quelles heures seront décomptées ce temps de formation ?

Alors que l'épuisement, la détresse des collègues en charge des écoles est bien réelle et que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un cruel manque de temps, nous attendons plutôt de réelles solutions pour faciliter cette charge qui chaque année s'alourdit comme par exemple :

Une formation régulière et adaptée aux besoins sur le temps de travail et en dehors des décharges lorsque ceux-ci ne sont pas déchargés à plein temps.

Je vous prie Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry Graf